

CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Cté d'agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

centre Administratif Technique Intercommunal, 29/31 rue de l'escouvrier, Contact : direction du Développement pôle Aménagement, à l'attention de mikaël PEREL, F-95200 Sarcelles. Tél. 01 34 04 37 14. E-mail : mperel@agglo-valdefrance.fr. Fax 01 39 33 55 08.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

M. le président Communauté d'agglomération Val de France, 1 Bld Carnot, Contact : service de la Direction du Développement, F-95400 Villiers-le-Bel. Tél. 01 34 04 17 70. Fax 01 34 19 01 99.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION

II.1) DESCRIPTION DE LA CONCESSION

II.1.1) Intitulé attribué au contrat de concession par le pouvoir adjudicateur :

concession d'aménagement pour la réalisation du projet de ZAC du Noyer des Belles Filles à Garges-Lès-Gonesse, en application des articles L 300-4 et L 300-5, et R 300-4 à R 300-10 du Code de l'urbanisme.

II.1.2) Type de contrat de concession et lieu d'exécution des travaux :

Conception et exécution.

- Vous avez choisi de publier cet avis au JOUE -

Lieu principal d'exécution des travaux : 95140 Garges-les-Gonesse.

Code NUTS **FR**.

II.1.3) Description succincte du contrat de concession :

caractéristiques principales :

La concession porte sur la réalisation d'une opération d'aménagement consistant en l'extension du parc d'activités de la Muette à Garges-Lès-Gonesse, sur un secteur d'environ 8 ha, situé à l'ouest du parc d'activités actuel.

Cette opération fait l'objet d'une procédure de Zone d'aménagement Concerté, dont les objectifs et les modalités de concertation ont été définis le 24 mars 2010, et qui devrait être créée au plus tard en décembre 2010.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

-Créer une nouvelle offre foncière (environ 50 000 mètres carrés) à destination des entreprises industrielles et artisanales, en continuité avec le parc d'activités de la Muette ;

-Inscrire le projet dans une démarche de développement durable par la mise en oeuvre, sous réserve de leur faisabilité, de techniques innovantes en la matière : système de rétention d'eau pluviale à ciel ouvert, mise en oeuvre de matériaux recyclables, éclairage photovoltaïque... ;

-Aménager une entrée de ville (depuis la future avenue du Parisis) valorisante pour la Ville de Garges-Lès-Gonesse : la desserte du nouveau parc d'activités sera assurée par une voie Nord-Sud se branchant sur la future avenue du Parisis ;

-Préserver la coulée verte et les continuités écologiques entre la vallée du Petit Rosne et le parc de la Courneuve (emprises de l'a16).

II.1.4) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

39200000.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

les missions de l'aménageur couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération, et notamment :

- la préparation du traité de concession,

- l'accomplissement de l'ensemble des démarches administratives et réglementaires liées à l'opération (dossier de réalisation de ZAC, Loi sur l'eau, ...),

- l'ensemble des acquisitions foncières, par voie amiable ou par expropriation,

- l'élaboration du projet d'aménagement (maîtrise d'oeuvre),

- la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, des travaux d'aménagement concourant à l'opération : voirie secondaire et réseaux divers ;

- la remise au concédant ou aux autres collectivités compétentes, après leur achèvement, des équipements publics réalisés,
- la commercialisation et la cession des terrains aménagés à des constructeurs,
- la coordination architecturale des constructions (élaboration d'un cahier des charges de cession de lots comprenant des dispositions architecturales, paysagères et environnementales, et accompagnement des pétitionnaires dans l'élaboration de leurs permis de construire),
- la coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération

Le montant de l'opération a été estimé dans l'étude de faisabilité à 8 millions euros (H.T.).

Le financement de l'opération sera assuré par l'aménageur moyennant:

- la cession de charges foncières
- les subventions publiques mobilisables que l'aménageur devra solliciter pour le compte de la collectivité
- le cas échéant, une participation financière du concédant dont le montant sera fixée sur la base du bilan prévisionnel négocié par les parties co-contractantes et annexé au traité de concession.

La rémunération de l'aménageur sera valorisée dans le bilan.

II.2.2) Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le traité de concession sera conclu avec un organisme spécialisé en aménagement urbain.

Le candidat devra justifier entre autres de compétences en matière de conduites de projet d'urbanisme opérationnel, de conduite d'opérations d'aménagements et d'équipements, de conduite de négociations foncières et immobilières, de gestion administrative, financière et comptable, de coordination de projets avec différents partenaires.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : garanties financières suffisantes pour réaliser l'opération dans les conditions de nature à préserver les intérêts de la collectivité. - note de présentation de la société (statut, évolution du CA, capital, composition du capital, capacité d'endettement, démarche qualité...);

- déclaration du CA global et du CA généré par l'activité d'aménageur au cours des 3 dernières années;
- descriptif détaillé de l'organisation (actionnariat, moyens humains, financiers, organisation interne, activités principales et accessoires);
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou Kbis ou équivalent étranger datant de moins de 3 mois;

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

- bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;

III.1.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : expériences pour des prestations similaires, moyens humains, qualifications et références requises pour mener à bien la mission.

Le candidat devra fournir une liste de références détaillées correspondant à des opérations similaires, d'une complexité équivalente et réalisées au cours des 5 dernières années détaillant la nature et caractéristiques principales de l'opération, sa superficie, la programmation, la SHON cédée ou à céder, la complexité des montages juridiques, la nature des prestations, le coût global.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du contrat- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants)- dC 5 (Déclaration du candidat)- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;

DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger - si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autres renseignements demandés :

- présentation de l'équipe qui prendra en charge la réalisation de l'opération (CV, références, détail des projets réalisés...);
- description des moyens techniques et financiers mis en oeuvre pour exécuter le contrat;

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

IV.2.2) **Date limite de présentation des candidatures :**

20 août 2010 - 16:00

IV.2.3) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :**

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) LE CONTRAT S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES :

Oui.

Référence(s) utile(s) du projet / programme : l'opération est inscrite au projet urbain intégré de Val de France au titre du FEDER In'Europe 2007-2013 et à la candidature de la Plaine de France au Grand Projet 3 du CPER 2007-2013.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

conformément au décret no2006-959 du 31/07/2006, une commission sera constituée au sein de l'organe délibérant.

Possibilité de consulter l'annonce sur le site www.agglo-valdefrance.fr.

Conditions de remise des candidatures :

les candidats transmettront les pièces à l'appui de leur candidature, avec demande d'avis de réception postale, ou contre récépissé sous pli cacheté avant la date et heure limites précitées : Le pli portera obligatoirement l'adresse précitée et la mention suivante : ne pas ouvrir avant la commission - candidature pour la concession d'aménagement pour la réalisation du projet de ZAC du Noyer des Belles Filles à Garges-Lès-Gonesse

Tout pli remis après la date et heure précitée ou qui serait remis sous forme de pli non cacheté, ne sera pas retenu.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 6 juillet 2010.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Pontoise, F-95027 Cergy Pontoise. Tél. 01 30 17 34 00.

VI.3.2) **Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du contrat. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée.

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :**

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

6 juillet 2010.